

PROTECTION ANTIBRUIT

Type : EP106

Application : Si cette protection antibruit est portée correctement et reçoit l'entretien adéquat, elle peut fournir une excellente protection par filtrage des bruits hautes fréquences des machines d'atelier et d'autres équipements.

Exigences : Cette protection auditive est conforme à la directive européenne 89/686/CEE annexe II et à la norme européenne EN352-1:2002 "Protections acoustiques - Exigences générales - Partie 1: Protection antibruit".

Marque : Les marquages appropriés * se trouvent sur les oreillettes.

Logo LD : identification de la marque
EN 352-1 : norme de test
CE : marquage CE
EP106 : N° modèle

Réglage du serre-tête :

- Ouvrez le serre-tête jusqu'à sa position maximale et placez les oreillettes pour qu'elles couvrent les oreilles. L'arceau doit être placé sur la tête.
- Maintenez les oreillettes de façon confortable en réglant la hauteur du serre-tête.
- Ajustez les oreillettes pour vous assurer que le bruit est bloqué de manière efficace.

Remplacement : Ne remplacer aucune pièce qui pourrait altérer ou rompre la structure du produit ou ses propriétés. La protection antibruit doit être remplacée après 2-3 ans d'utilisation.

- Avertissement :**
- Ces protections antibruit conviennent à toutes les tailles. Les oreillettes conformes à la norme EN352-1 ont des gammes de tailles petites, moyennes et grandes. La gamme d'oreillettes de taille moyennes correspond à la majorité des porteurs. Les gammes d'oreillettes de petite taille et de grande taille sont conçues pour les porteurs pour lesquels la gamme de taille moyennes n'est pas adaptée.
 - Ce produit peut être altéré par certaines substances chimiques. Vous pouvez obtenir davantage d'informations auprès du fabricant.
 - Les protections antibruit, et en particulier les coussinets, peuvent se détériorer à l'usage et doivent être examinés à intervalles fréquents pour les fissures, les fuites et autres dommages.
 - Les embouts hygiéniques qui recouvrent les coussinets peuvent altérer la performance acoustique des protections antibruit.
 - Le porteur doit veiller à ce que :
 - les protections antibruit soient montées, ajustées et entretenues conformément aux instructions du fabricant
 - les protections antibruit soient portées à tout moment dans un environnement bruyant.
 - les protections antibruit soient régulièrement inspectées en termes de fonctionnement.
 - Si les recommandations données au point 5 ne sont pas respectées, la protection offerte par les protections antibruit sera gravement compromise.

Valeurs d'atténuation :

EP-106 Ratio signal/bruit :

27,5dB

H : 32,2 dB M : 24,4 dB L : 17,0 dB

Fréquence (Hz)	63	125	250	500	1000	2000	4000	8000
Atténuation moyenne (dB)	15,7	12,6	16,7	25,5	30,2	34,5	41,9	42,0
Déviations standard (dB)	2,7	2,2	1,9	2,6	2,8	3,9	3,3	4,3
APV (dB)	13,0	10,4	14,8	22,9	27,2	30,6	38,6	37,6

Poids des protections antibruit : EP-106 = 166g

Nettoyage : Nettoyer les oreillettes à l'aide d'eau chaude savonneuse;

Ne pas utiliser de solvants organiques ni d'alcool pour nettoyer ces protections antibruit

- Désinfection :**
- Désinfecter les protections antibruit tous les 3 mois en utilisation nominale. La fréquence de désinfection doit être proportionnelle à la fréquence d'utilisation.
 - La partie des protections antibruit qui est en contact avec le porteur doit être désinfectée avec des agents non réputés nocifs pour le porteur

Matière : Serre-tête PC, oreillettes et rembourrage ABS Plastique cuir.

- Stockage :**
- Conservez ces protections antibruit dans un sac plastique propre et sec lorsqu'elles ne sont pas utilisées.
 - NE PAS stocker ces protections antibruit dans un environnement dont la température est supérieure à 45°C.

Représentant autorisé : EASECHARM CORPORATION LTD.

Suite 508, 32/38 Leman Street, London E 1 8EW, UK

Testé par : CRITT SPORT LOISIRS -Zone du Sanital -21 rue Albert EINSTEIN 86100, CHATELLERAULT-France-n°0501

Date du rapport de test : 24/05/2013

PROTECTION DU VISAGE

Type : DP85 +VM85M

Attention :

Cet écran facial offre une protection limitée du visage. Lisez les présentes instructions avant d'utiliser cette protection faciale.

Exigences :

Cet écran facial est conforme à la Directive européenne 89/686/CEE annexe II et aux normes européennes EN1731:2006 "Protection individuelle de l'œil - Caractéristiques"

Stockage :

Ranger l'écran facial dans un sac plastique propre et sec ou dans l'étui pour la protection de la visière.

Consigne pour l'utilisation :

Cet écran facial a été conçu pour votre sécurité personnelle. L'écran facial doit être porté à tout moment dans l'environnement de travail. Quittez la zone de travail en cas d'étourdissements ou d'irritation. Cessez d'utiliser un écran facial s'il est endommagé ou fissuré.

Nettoyage et entretien :

- Ne pas utiliser d'agent abrasif. Nettoyer et rincer cet écran facial à l'aide d'eau chaude savonneuse et sécher avec un chiffon doux.
- Toute partie de la protection faciale en contact avec la peau du porteur peut être désinfectée à l'aide d'alcool.

Champ d'utilisation :

Une série de chiffres et de symboles marqués sur l'équipement de tête et la visière indiquent le fabricant, le champ d'utilisation, les capacités et les performances de protection. Les marquages appropriés sur écran facial et le cadre sont expliqués ci-dessous :

Marquage sur la visière :

Logo LD : Identification de la marque

EN1731 : Norme de test

F : Symbole de protection contre les particules à grande vitesse et de faible énergie (45m/s)

CE : Certification CE

VM85M : N° modèle du maillage

Marquage sur l'équipement de tête :

Logo LD : Identification de la marque

EN1731 : Norme de test

F : Symbole de protection contre les particules à grande vitesse et de faible énergie (45m/s).

CE : Certification CE

DP85 : N° modèle de l'équipement de tête

ATTENTION :

- CET ÉCRAN FACIAL N'OFFRE PAS UNE PROTECTION ILLIMITÉE DU VISAGE
- CE DISPOSITIF DOIT ÊTRE PORTÉ AVEC DES LUNETTES APPROPRIÉES LORSQUE LE RISQUE EXISTE.
- INSPECTER FRÉQUEMMENT ET REMPLACER IMMÉDIATEMENT LES PIÈCES USÉES OU ENDOMMAGÉES.

Matière :

Équipement de tête : PP, PA; Maillage métallique : métal, PP

Remplacement des pièces de rechange, accessoires et instructions pour le montage :

Utilisez uniquement des pièces de rechange d'origine. Pour remplacer la visière, vous devez vous assurer de la compatibilité des marquages et du bon ajustement de la visière.

Durée d'utilisation :

L'écran facial doit être régulièrement inspecté pour son fonctionnement. Les visières éraflées ou endommagées doivent être remplacées. Si certaines parties de la protection ou la protection elle-même doit être remplacée, veuillez utiliser un site de recyclage et vous débarrasser des anciennes pièces (le matériau utilisé est inscrit sur le produit).

Avertissement :

- Cet écran facial est destiné à couvrir les risques d'impact modérés seulement.
- Ne pas modifier cette protection de visage.
- Les oculaires éraflés ou endommagés doivent être remplacés.
- Cette protection faciale ne protège pas contre les projections de liquide (y compris le métal en fusion), les solides chauds, les risques électriques, et ne filtre pas les rayonnements ultra-violet ni infrarouges.
- Les matériaux susceptibles d'entrer en contact avec la peau du porteur peuvent causer des réactions allergiques aux personnes sensibles.
- Si les symboles S, F, B et A ne sont pas communs aux deux oculaires et au corps, alors le niveau inférieur doit être affecté à l'ensemble de la protection oculaire.
- Les oculaires maillés et les visières avec un marquage S ne doivent pas être utilisés quand il y a un risque prévisible de particules volantes dures ou pointues présentes.
- Si une protection contre les particules à grande vitesse et à des températures extrêmes (-5°C ou +55°C) est nécessaire, alors la protection oculaire choisie doit être marquée de la lettre T immédiatement après la lettre d'impact, c.-à-d. FT, BT, ou AT. Si la lettre d'impact n'est pas suivie de la lettre T, alors la protection oculaire ne doit pas être utilisée contre des particules à grande vitesse à température ambiante.

Représentant autorisé : EASECHARM CORPORATION LTD.

Suite 508, 32/38 Leman Street, London E 1 8EW, UK

Certification :

Organisme notifié n° 0501

CRITT SPORT LOISIRS -Zone du Sanital, 21 rue Albert EUNSTEN, 86100 Châtellerault, France

Date du rapport de test : 02/04/2013

Assemblage